

L'APPRENTISSAGE

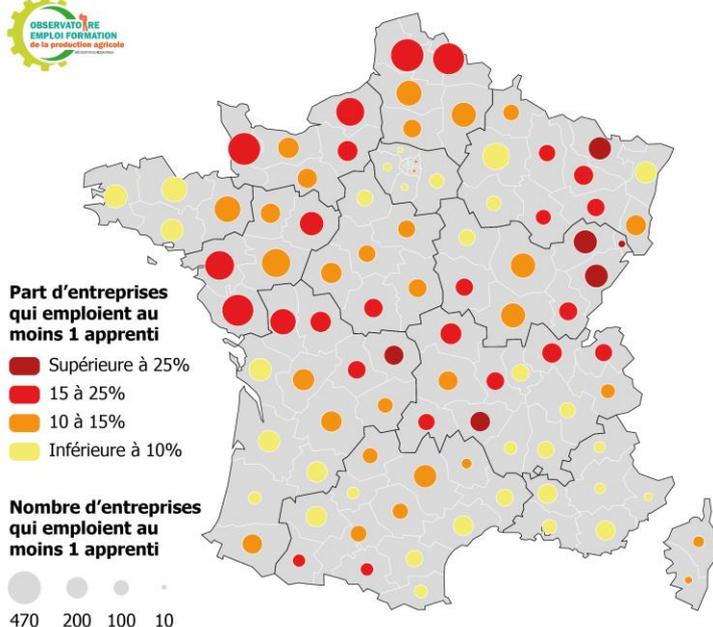
en production agricole

Données MSA 2019



Les entreprises qui emploient des apprentis

Répartition des entreprises qui emploient des apprentis en 2019



Réalisation : FNSEA, Observatoire emploi formation - Novembre 2020
Sources : MSA, 2019



15 665

Entreprises agricoles
emploient au moins
1 apprenti

C'est...

11,5%

Des entreprises
en production
agricole

+1 pt

En 5 ans, pour la
part d'entreprises
qui emploient au
moins 1 apprenti

LE DÉTAIL PAR FILIÈRE

	Nombre d'étab. employeurs d'apprentis en 2019	Part de ces étab. dans le total en 2019	Evolution du nombre d'étab. employeurs d'apprentis en 5 ans	Evolution de la part de ces étab. dans le total des étab.
Cultures spécialisées	1 642	7,7%	-183	-0,5
Elevage spécialisé de gros animaux	1 853	16,7%	598	2,2
Elevage spécialisé de petits animaux	457	7,6%	106	1,8
Cultures et élevage non spécialisés	9 169	15,3%	-224	0,7
Viticulture	1 956	5,9%	63	0,6
Autres	588	14,0%	32	1,5
Total production agricole	15 665	11,3%	-3 366	0,9

Plus d'une entreprise agricole sur 10 emploie au moins un apprenti en 2019 : cela représente 15 665 employeurs d'apprentis en production agricole. Sur les 5 dernières années, en lien avec la tendance générale observée en agriculture, le nombre d'établissement employant un apprenti est en baisse (-3 366). Toutefois, **la part qu'ils représentent dans le total des établissements est en hausse d'un point.**

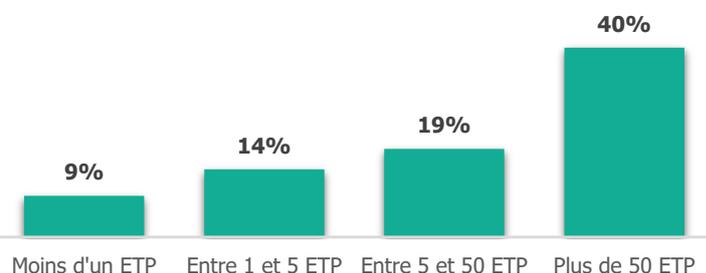
L'apprentissage en agriculture semble plus développé dans certaines régions et certaines filières. Les régions Bourgogne-Franche-Comté, Normandie et Hauts-de-France sont celles où on compte plus de 15% d'établissements employeurs d'apprentis. C'est également le cas dans les filières de cultures et élevages non spécialisés (grandes cultures et polyculture-élevage) et en élevage de gros animaux (bovins, ovins, caprins).

Sur les 5 dernières années, la tendance est à un développement de l'apprentissage dans les régions de l'Ouest (Pays de la Loire et Bretagne) et dans les filières d'élevage.

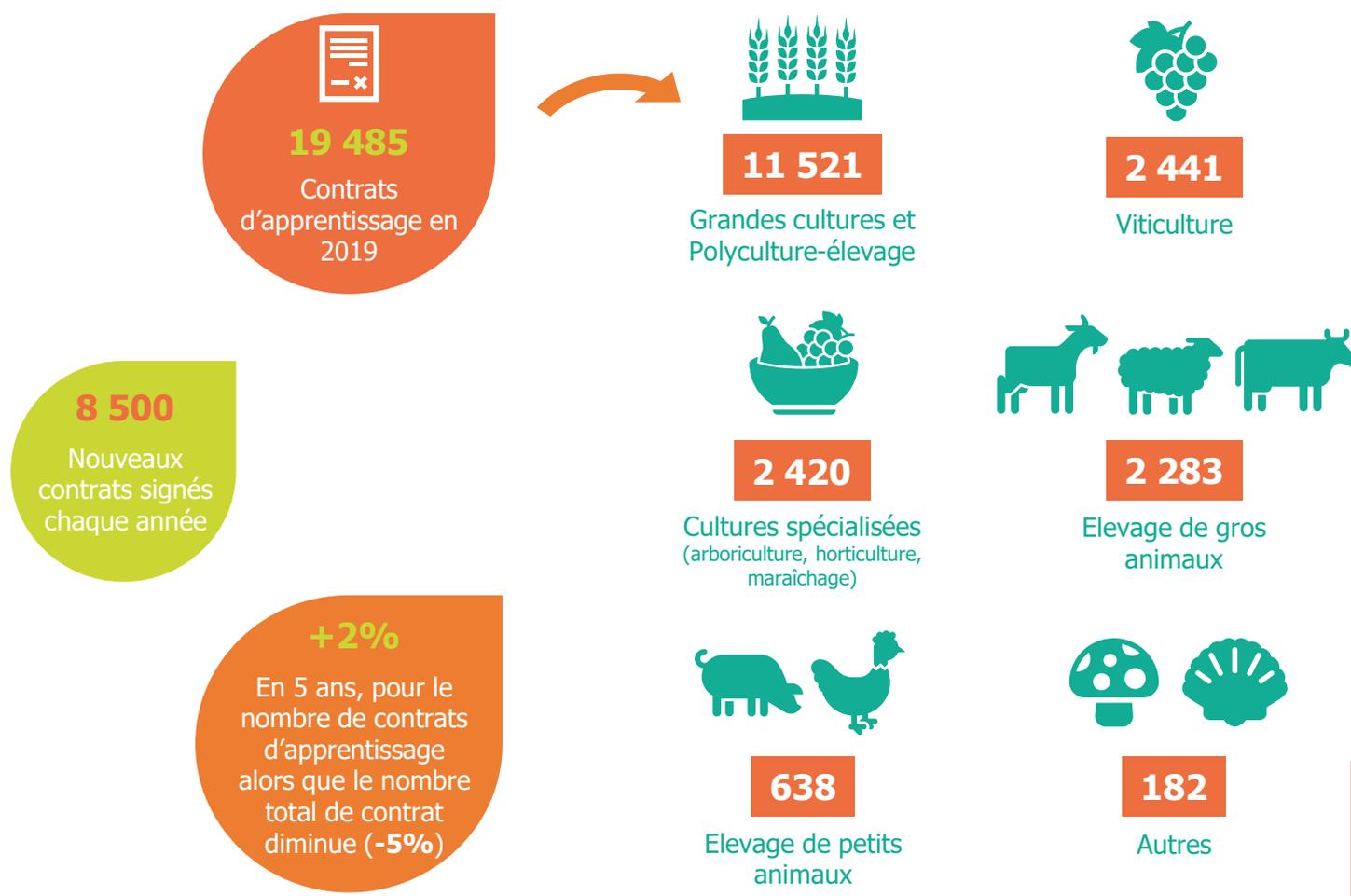
LE DÉTAIL PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Plus la structure est de taille importante plus elle a tendance à avoir recours à des apprentis.

En effet, les petites entreprises sont moins de 10% à avoir recours à un apprenti. C'est alors souvent le seul salarié de la structure. A l'inverse, dans les grandes entreprises, 40% ont engagé au moins un apprenti.



Les contrats d'apprentissage



En 2019, on comptabilise **19 485 contrats d'apprentissage actifs en production agricole**. Chaque année, près de 8 500 nouveaux contrats d'apprentissage sont signés.

Le nombre de contrats d'apprentissage est en progression chaque année. Sur la période récente, **leur nombre a progressé de 2%** quand, dans le même temps, le nombre de contrat total diminuait de 5%.

La proportion de contrat d'apprentissage dans le total est certes minoritaire (1,5% des contrats en 2019) mais peut atteindre près de 5% des contrats dans certaines filières (élevage de gros animaux, grandes cultures et polyculture-élevage).

Quels métiers ? Quels diplômes ?

Les diplômes les plus recherchés sont les bacs professionnels et les bac+2/3 dans les domaines de la production végétale ou animale, et en conduite et gestion d'une exploitation. Mais avec la diversification des modèles d'exploitation, le besoin en conseillers techniques et en cadres de haut niveau augmente.

Ces dernières années, **l'apprentissage dans l'enseignement supérieur s'est développé, tout particulièrement pour les niveaux bac+3/4 et bac+5**. Les écoles d'ingénieurs et de paysage du ministère de l'Agriculture proposent 16 formations en apprentissage dans les domaines de l'agronomie, de l'agroalimentaire, du paysage, de l'horticulture, de la forêt et du bois... Depuis 2015, il existe un concours national commun à l'ensemble des écoles de l'enseignement supérieur agricole public ouvert aux candidats issus de BTSA (brevet de technicien supérieur agricole), BTS, DUT (diplôme universitaire de technologie) et licence professionnelle souhaitant suivre la formation d'ingénieur par apprentissage. De plus, **l'insertion professionnelle des apprentis est facilitée par rapport à la formation par voie scolaire** : le taux net d'emploi des apprentis est de 83 % après un bac professionnel, de 89 % après un BTSA et supérieur à 90 % pour un ingénieur.

Source : letudiant.fr

Les apprentis



21%

Sont des femmes

+0,2 pt

En 5 ans
+5 pts en
viticulture
notamment

30%

Environ, dans les
filières d'élevage
et de cultures
spécialisées



19 ans

De moyenne
d'âge

Stable

Sur les 5
dernières années

20 ans

En viticulture et
cultures
spécialisées

45%

Visent un
diplôme de
niveau V ou Vbis
(CAP/BEP)

41%

Visent un diplôme
de niveau IV
(Bac ou BP)

14%

Visent un diplôme
de niveau I à III
(Bac+2 et sup.)

Données OCAPIAT, 2019

Les positions de la FNSEA

L'apprentissage pour un secteur tel que l'agriculture qui a un fort besoin de renouvellement de génération est une solution ambitieuse qui répond à ces enjeux. C'est pourquoi la FNSEA travaille étroitement avec les Ministères, les prescripteurs de l'emploi et de l'orientation afin de **permettre une meilleure connaissance et attractivité de nos métiers** au travers d'actions de promotion et de communication. En effet, la FNSEA considère que **l'orientation est un élément fondamental** pour le dynamisme de l'apprentissage. L'attention doit être portée sur les jeunes, leurs parents mais aussi l'ensemble des prescripteurs qui n'ont pas toujours une bonne connaissance des modalités de l'alternance et des réalités de nos métiers.

L'apprentissage c'est également la **transmission de savoir-faire de l'exploitation accueillante**. A cet effet, le maître d'apprentissage, joue un rôle central dans la formation de l'apprenti, il peut être le chef d'entreprise ou un salarié volontaire. Prendre un apprenti, c'est aussi préparer l'avenir et particulièrement la transmission des exploitations dont les familles ne reprennent pas l'activité. L'apprenti formé devient alors, la personne la plus qualifiée pour reprendre l'activité et continuer son développement.

La mobilité et le logement constituent deux des principaux freins pour l'accès à l'emploi des publics en situation de précarité, notamment les jeunes. Les apprentis ont des problèmes d'accès au logement et de mobilité particulièrement accentués car le lieu d'apprentissage, en milieu rural, peut être éloigné des réseaux de transport et des logements locatifs. Ainsi pour se faire la FNSEA préconise différentes actions telles que :

- * Renforcer l'accessibilité de logements en milieu rural pour les apprentis : logements sociaux, municipaux, gîtes ruraux. Permettre l'accès des internats de centres de formation proches des lieux d'apprentissage.
- * Faciliter l'utilisation des cars scolaires par les apprentis pour se rendre sur leur lieu d'apprentissage
- * Faire connaître les aides existantes et les associations mandatées pour aider ces publics (MA, apprentis et/ou parents d'élèves)

En conclusion, notre stratégie en matière de développement de l'apprentissage et d'orientation des jeunes est un enjeu majeur intégré à notre politique de Branche (emplois en tension, renouvellement des génération, métiers en évolution ou en émergence).